

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE – ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

Séance du : 19/09/2024

Date de convocation : 09/09/2024

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 21

Absents ou excusés : 9

Seuil de la majorité absolue : 11

Annexe : DM1 : Tableau détaillé des modifications de crédits

Délibération 24.09.695 : Report de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 et modification de l'ordre du jour (désignation d'un nouveau membre au sein du 2^{ème} collège en remplacement de Monsieur Jacques OBERTI)

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.696 : Projet d'établissement : méthodologie à l'issue de la consultation déclarée sans suite

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.697 : Présentation des actions entreprises suite aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.698 : Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.699 : Décision Modificative N°1
Annexe : Tableau détaillé des modifications de crédits

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.700 : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget 2025

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.701 : Annulation de titres de recettes pour cotisations d'adhésion d'un syndicat dissous (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de Villemur sur Tarn)

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le 19 septembre 2024 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (21 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Loïc GOJARD), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Madame Véronique VOLTO), Martine CROQUETTE, Messieurs Serge DEUILHE, André DURAND, Loïc GOJARD, Olivier GUERRA (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Madame Isabelle HARDY, Messieurs Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU (pouvoir à Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS) et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (9 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Victor DENOUVION, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Madame Lauriane MASELLA, Messieurs Philippe PETIT et Lionel WELTER.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

- Monsieur Frédéric DRINAL, Directeur Général Délégué au Développement et à l'Attractivité des Territoires au sein du Conseil départemental la Haute-Garonne,
- Madame Marie-Pierre GUISTI, Directrice Adjointe de HGI-ATD,
- Monsieur Philippe POULIES, Directeur Adjoint de HGI-ATD,
- Monsieur Boris DUPRE, Directeur Adjoint de HGI-ATD,
- Madame Martine DECHAZEAUX, Chef du service financier,
- Monsieur Frédéric ALENDA, Chargé d'études en urbanisme,
- Madame Lola LE MOIGN, Chef du service ingénierie,
- Monsieur Cyril MIJOLE, Chef du service assistance numérique et informatique,
- Madame Sylvie SIRE, Payeur départemental, Comptable de l'agence.

Après avoir procédé à l'appel nominal et s'être assuré du quorum requis pour tenir la séance, Monsieur le PRESIDENT annonce l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

➤ ACTUALITE DE HAUTE-GARONNE INGENIERIE-ATD

A l'appui du diaporama diffusé, Monsieur DRINAL procède à la présentation des deux premiers focus de ce point d'actualité.

• JOURNEES TERRITORIALES DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024 A MURET

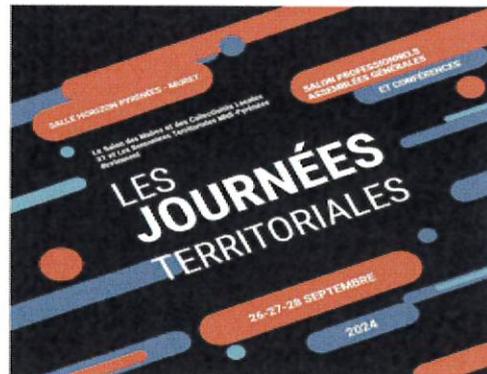
Les journées territoriales du 26 au 28 septembre

- **HGI-ATD participera à ces journées (ex-salon des maires)**

- Stand commun avec le CD31 et les autres de la Plateforme d'Appui aux Territoires partenaires
- Participation à la table ronde « L'ingénierie en Haute-Garonne en appui aux collectivités » le jeudi 26/09 de 10h00 à 10h45

- **Plateforme d'appuis aux territoires :**

- Signature de la convention avec tous les partenaires le vendredi 27/09 à 11h00



5

Haute-Garonne ingénierie

Monsieur DRINAL précise que Haute-Garonne tourisme sera cette année présent sur le stand partagé avec les structures partenaires, comme ce fut le cas l'an passé avec le CAUE et Haute-Garonne Numérique.

Concernant la participation à la table ronde technique sur la présentation de l'ingénierie en Haute-Garonne le jeudi 26 septembre, il informe qu'elle sera conjointement animée par Madame PUJO, Directrice de la DDT, et son Adjoint Monsieur BREILLER-TARDY, Monsieur DUPRE pour HGI et lui-même pour le CD31. Il ajoute que le Panorama de l'ingénierie départementale offert aux collectivités y sera détaillé.

Il poursuit en indiquant que la signature de la convention d'appuis aux territoires avec les présidents des structures partenaires conforte la volonté commune de simplification de l'accès à l'ingénierie départementale.

Après avoir énuméré les différents signataires, le Département de la Haute-Garonne, Haute-Garonne ingénierie ATD, Conseil d'architecture et de l'environnement (CAUE), Haute-Garonne environnement, Haute-Garonne numérique, Haute-Garonne tourisme, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (Réseau31), Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG), Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), Monsieur le PRESIDENT fait part de sa volonté de reconnaître les entités, les trajectoires, les constructions intellectuelles ainsi que le travail de chaque structure. Siégeant en leur nom, il déclare que : « chacun, au regard de ses propres contraintes, doit légitimement piloter sans tout attendre du Conseil Départemental ».

Il ambitionne voir naître « une toile de partenariat » avec des vies et des enjeux propres qui se complètent. Il ajoute souhaiter aller plus loin en sollicitant les services de l'Etat afin que l'ensemble des ingénieries possibles puissent être partenaires des territoires et des communes du Département.

Monsieur DRINAL conclut en rappelant l'objectif assigné : « coordonner nos interventions sur les territoires pour être le plus efficace, le plus efficient et le plus complémentaire possible ». En dernier lieu, il indique que l'Assemblée générale de l'Association des Maires de la Haute-Garonne clôturera ces rencontres, le samedi 28 septembre au matin.

• FORUM DE L'INGENIERIE

Forum de l'ingénierie

- A l'origine, le **Forum de l'ingénierie** était une initiative départementale afin de valoriser l'ingénierie des structures et partenaires départementaux
- En parallèle, **l'Etat** projetait également d'organiser une journée sur le même thème en réponse à une commande ministérielle
 - ▶ Organisation d'un **événement commun**: le Forum de l'ingénierie, le 12 novembre
- Le programme du Forum est en cours de construction autour de la thématique de la **bifurcation écologique et de la résilience des territoires**, avec des tables-rondes et la mise en place d'un **village de l'ingénierie**. Celui-ci consiste en la tenue de stands par les directions et partenaires de la plateforme d'appuis aux territoires, dont HGI-ATD fait partie, et par les structures étatiques

6

Haute-Garonne Ingénierie

Après avoir repris les informations diffusées et précisé que le Forum de l'ingénierie se tiendrait à Diagora-LABEGE, Monsieur DRINAL informe que **l'Assemblée générale ordinaire de HGI-ATD aura lieu ce même jour, dans ce même lieu, soit le mardi 12 novembre 2024 à 10 h.**

Monsieur le **PRESIDENT** précise que ce temps de travail commun souhaité sur l'ingénierie avait été évoqué avec Monsieur le **PREFET**, il y a un an déjà, afin de présenter la complémentarité des missions, toujours dans une stratégie de cumul des forces.

Il indique qu'il s'agit là d'un beau symbole qui selon lui revêt un caractère particulier à la suite des nombreux changements opérés dans les services opérationnels de l'Etat. Même si ces derniers ont la compréhension du travail réalisé au niveau du Département, il ajoute qu'il est important d'appréhender au mieux ces changements, notamment au regard des séquences à venir sur la mise en œuvre des SCOT et de la consommation d'espace (ZAN).

Monsieur le **PRESIDENT** conclut ce point en appelant à la mobilisation des élus locaux sur cette manifestation, Maires et Présidents d'EPCI notamment, relevant l'importance conférée à cet événement.

• BIFUCARTION ECOLOGIQUE : LES ACTIONS DE L'AGENCE

Monsieur DUPRE présente le second point d'actualité dédié à la bifurcation écologique, énonçant les actions développées en faveur des adhérents puis celles déjà appliquées en interne.

Bifurcation écologique : les actions de l'agence

- En direction des adhérents
 - **Formation des élus**
 - **23 formations** sur cette thématique en 2023/2024, près de **300 élus** formés
 - Plan formation 2025 : 1 axe consacré à cette thématique
 - Formation de 10 agents HGI pour intervenir en formation d'élus sur la 
 - **Information des élus**
 - **99 articles publiés** dont 24 en Une du Mensuel ou de l'infolettre
 - 3 dossiers en ligne sur le site www.atd31.fr
 - **Etudes territoriales**
 - Etudes SCOT : mise à jour des trames vertes et bleues, intégration de l'objectif ZAN
 - Participation au diagnostic de la vulnérabilité climatique de la Haute-Garonne
 - **Service urbanisme**
 - Formations juridiques spécifiques sur le ZAN
 - Planification : Sensibilisation en continu sur les enjeux et moyens pour un urbanisme durable

7

Haute-Garonne Ingénierie

A l'issue de ce premier exposé, Monsieur le PRESIDENT demande que l'attache du Directeur général des services du Département soit prise afin qu'une action de formation sur la « Fresque du climat » soit menée à destination de l'ensemble des cadres de la DVI, de la Direction des Routes, ainsi qu'auprès de tout acheteur de la commande publique, de l'architecture et du patrimoine.

Il relève l'importance de la sensibilisation de chacun, soulignant des prises de conscience qui quelquefois ne sont pas au niveau attendu. Il cite l'exemple de l'entreprise AIRBUS, qui a formé l'ensemble de ses cadres sur la « Charte du climat », formation désormais dispensée chez ses sous-traitants. Dans l'optique de concevoir un avion décarboné, le moindre processus de fabrication inclut une réflexion à ce sujet.

Il qualifie cette dernière donnée comme une donnée de base. Il indique savoir que des agents très avertis sur ces questions-là au sein des directions du Conseil départemental se heurtent encore visiblement à leurs collègues moins aguerris sur le sujet.

Il réitère son souhait de voir les agents départementaux formés, même s'il convient que cette tâche sera massive. « On doit se regarder nous-même avant d'aller convaincre les communes » conclut-il.

Monsieur LAGORCE corrobore ces propos et donne pour exemple l'audit régulier effectué au sein du Syndicat des Eaux qui conclut à une non-conformité mineure en raison de la non-identification de la lutte contre le réchauffement climatique dans les axes stratégiques développés. Il ajoute qu'il s'agit d'une obligation légale qui doit être prise en compte dans toutes les orientations stratégiques en vue de leur certification.

Bien qu'il s'agisse d'approches globales, Monsieur le PRESIDENT souligne qu'aujourd'hui la norme serait d'aller chercher ce type de geste sans que l'on ait besoin de le commander, quel que soit l'achat, quelle que soit la manière dont on pratique, quelle que soit la manière dont on rénove. Il indique notamment que chaque acteur qui fait un achat de construction devrait réfléchir avec ce prisme-là.

« De nos jours, les techniques existent et si nous utilisons toutes les technologies qu'offre le marché, nous pourrions réduire les gaz à effet de serre à hauteur de 70%. C'est donc qu'il y a des freins quelque part, dont fait partie le coût, mais nous ne sommes pas obligés de nous interdire de le tenter, de le regarder, de comparer, d'éviter certaines actions. Je pense qu'il faut le faire, le monter, comme un projet pour 2025. Vous verrez ensuite que cela change beaucoup de choses pour des gros opérateurs comme nous qui prescrivons un certain nombre de commandes publiques et d'achats. Ce n'est pas neutre sur un territoire. On doit aller vers une collectivité de plus en plus vertueuse ».

Madame HARDY remercie l'agence pour la qualité des formations dispensées aux élus locaux sur cette thématique. Elle propose qu'en complément de la « Fresque du climat », les « Ateliers 2 tonnes » puissent abonder l'offre de formation proposée par HGI-ATD.

Elle relève l'importance de la participation des élus à ces formations qui permettent d'appréhender les politiques publiques et les leviers dont il convient de s'emparer sur ces sujets.

Monsieur DRINAL confirme que l'Agence tend à enrichir son offre de formations en ce sens. Il ajoute que la plupart des agents de HGI-ATD ont suivi la formation de la « Fresque du climat », gage de qualité pour aller plus loin sur cette thématique.

Souhaitant apporter un témoignage sur la formation « Fresque du climat », récemment suivie par les élus de la commune de Saubens, Monsieur BERGIA indique regretter ne pas y avoir initialement associé les agents communaux. Il indique souhaiter y remédier prochainement dans le but qu'une dimension collective soit apportée aux questionnements et réflexions sur les futurs projets à mener.

Monsieur DUPRE conclut ce focus sur la formation en indiquant qu'une amorce est d'ores et déjà engagée afin que les agents de HGI-ATD formés pour dispenser des formations sur cette thématique soient intégrés aux « fresqueurs » du Département. Il poursuit la présentation des actions menées par l'Agence auprès des adhérents :

Bifurcation écologique : les actions de l'agence

- En direction des adhérents
 - **Services juridique et financier**
 - Assistance à la passation d'un marché public d'études pour la réhabilitation d'un réseau de chaleur
 - Conseils financiers et fiscaux sur la production d'énergie photovoltaïque : mise en place d'un budget annexe, assujettissement à la TVA, à la taxe foncière sur les propriétés bâties, aux impôts économiques (CFE, IFER)
 - **Ingénierie et expérimentation territoriales**
 - Ingénierie renforcée : outils de co-production d'une stratégie territoriale, aide au montage de projet en faveur cohérence urbanisme/mobilité
 - Organisation de rencontres entre les scientifiques et les habitants sur des thématiques liées à la bifurcation écologique (préservation des sols / IA, écologie ...)
 - Veille sur les financements publics en faveur de la rénovation énergétique
 - Réalisation de fiches techniques de bonnes pratiques
 - **Observatoire territorial**
 - Sobriété foncière et ZAN : assistance sur les rapports triennaux sur le ZAN
 - Réalisation de cartes : trames verte et bleue, risque, agriculture, ZAN, foncier, ...
 - Elaboration d'un algorithme SIG de pré-identification de parcelles « densifiables »
 - Exposition avec le CAUE : « le sol dans tous ses états »

8

Haute-Garonne Ingénierie

S'agissant de l'élaboration des rapports triennaux sur le ZAN, Monsieur le PRESIDENT informe que l'exploitation des données fiscales de référence fournies par le Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) soulève bon nombre d'interrogations. Il qualifie l'exercice de difficile et d'intenable ; ces éléments ne regardant pas la réalité de la consommation des espaces.

Monsieur DUPRE relève que le premier point de comptage fiscal proposé est effectivement erroné et informe que des pistes de travail correctives sont en cours avec l'IGN, dans le but de disposer de données spatiales précises. Il souligne toutefois que ces données ne comprendront pas de dimension rétroactive.

Pour mener à bien l'exercice demandé, Monsieur LAGORCE indique qu'il s'appuiera sur l'étude exhaustive réalisée par l'agence, il y a deux ans, à partir des fichiers MAJIC.

Monsieur DUPRE informe que cette étude menée sur mesure, « proche du fait main » a induit de multiples extractions manuelles ainsi qu'un temps de travail important qu'il sera difficile de généraliser à l'ensemble des adhérents.

Monsieur le PRESIDENT souligne la nécessité de développer des outils d'analyses efficaces, citant précisément l'utilisation de données photographiques conférant des systèmes de calcul précis. Il indique en faire la requête auprès du Directeur national du CEREMA, qu'il rencontre très prochainement.

Monsieur PRINCE corrobore les propos de Monsieur le PRESIDENT, mentionnant que l'utilisation de données pixellisées permet d'obtenir une cartographie fiable des surfaces utilisées en agriculture.

Monsieur LAGORCE s'interroge sur l'effectivité de disposer d'outils fiables avant l'échéance de 2031 et sur la position du Législateur le cas échéant.

Monsieur DUPRE confirme que techniquement, les données fiscales ne permettent pas de mesurer l'artificialisation. Il ajoute qu'aujourd'hui seuls les outils de mesure de l'occupation du sol proposés par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) disposent de cette faculté, précisant que des améliorations et solutions devraient être proposées d'ici la fin de l'année.

Il alerte parallèlement sur les taux de fiabilité des intelligences artificielles dont les données ne sont pas exhaustives elles non plus, citant des platanes sur des places de bourgs catégorisés en « forêt ».

Monsieur le PRESIDENT atteste que la photographie du territoire est nécessaire pour maîtriser l'urbanisation et lutter contre l'imperméabilisation des sols notamment.

Monsieur DEUILHE souscrit aux propos précités. Rappelant que sa commune est service instructeur ADS pour 9 communes, il évoque le souci de la mise en place de ces calculs et l'objectivité des données fiscales à renseigner. Il indique que cette question a suscité de nombreuses réactions en réunion et confirme la complexité de cette situation même si chacun appréhende comme il se doit les enjeux de la réduction de l'artificialisation. Il souhaiterait que les outils soient objectivés au niveau départemental, pour éviter que chaque collectivité ne vienne défendre ses propres intérêts.

Monsieur PRINCE s'interroge sur la détermination du seuil des 50 % requis.

Madame VEZAT-BARONIA indique que le taux a été relevé à 60 % sur le territoire du Pays Sud Toulousain ; une fois les projets nationaux et régionaux décomptés.

Monsieur LEFEBVRE informe que sur ce même territoire, mises à part les toutes petites, les communes ont déjà consommé l'espace dédié jusqu'en 2031. Il alerte sur le décompte des divisions parcellaires qui ne doivent pas être comptabilisées deux fois et informe craindre les réactions des administrés sur les futurs refus opposés.

Il sollicite l'accompagnement de l'agence sur une information claire et concise à destination des élus du territoire.

Madame POUMIROL rassure l'auditoire en indiquant que le cadre législatif peut évoluer et qu'un retour en arrière du Sénat sur le sujet semble amorcé. Elle relaye l'intérêt porté par les sénateurs sur les difficultés rencontrées au quotidien par les élus et invite ces derniers à lui adresser des notes sur les problématiques soulevées.

Monsieur le PRESIDENT demande alors qu'une note, avec un retour d'expérience sur des difficultés effectivement rencontrées sur le territoire haut-garonnais, lui soit adressée afin qu'il puisse également les relayer auprès des parlementaires.

Monsieur DURAND indique que les élus doivent s'interroger en amont et revoir leur philosophie en matière d'urbanisme. Il lui paraît également nécessaire que chacun, élu ou administré, soit sensibilisé et formé à la bifurcation écologique pour appréhender une nouvelle façon de « faire » de l'urbanisme.

Madame SIMEON fait part du paradoxe constaté dans sa commune, qui n'a pas beaucoup consommé d'espace mais qui recense parallèlement un besoin croissant de logements. Elle ajoute à ce témoignage qu'en sus de l'absence d'outils fiables pour déterminer le taux de consommation employé, les communes n'arrivent plus à recruter des agents formés, se retrouvant ainsi face à des injonctions brutales de l'Etat dont l'accompagnement est inexistant sur ces problématiques.

En réponse à Monsieur LEFEBVRE souhaitant savoir si le dispositif d'imputation de la création d'un collège sur le quota communal pourrait-être revu, Monsieur le PRESIDENT indique rester dans l'attente des réponses de la Région et de l'Etat, questionnés sur le sujet.

Il poursuit en indiquant, à titre d'exemple, que le Département a fait le choix de reconverter des friches pour la construction des nouveaux bâtiments du CDEF plutôt que d'implanter le site sur un terrain agricole ou une zone naturelle.

Il conclut en concédant que les arbitrages sont toutefois difficiles à opérer sur les communes rurales.

Monsieur DUPRE termine ce point d'actualité en détaillant la dernière diapositive dédiée aux actions menées par l'Agence en direction de ses adhérents.

Bifurcation écologique : les actions de l'agence

- En direction des adhérents
 - **Accompagnement numérique et informatique**
 - Test d'une **solution éco-responsable** pour assurer des sauvegardes mutualisées
 - Adhésion à une centrale d'achat dédiée à l'acquisition de **matériels informatiques reconditionnés**
 - **Pôle développement**
 - **Circuits courts** : accompagnement des politiques territoriales en faveur de l'agriculture et de l'alimentation
 - **Développement économique** : accompagnement des territoires afin de concilier croissance économique et transition écologique
 - **Tiers lieux** : accompagnement des territoires à la mise en œuvre de tiers lieux, lesquels s'affirment comme des acteurs essentiels de la transition écologique, en intégrant des pratiques durables au cœur de leur fonctionnement
- En interne
 - **Fresque du climat** : formation suivie par 44 agents
 - Commande publique : respect des **clauses environnementales** dans les achats (imprimerie, matériel informatique, fournitures de bureaux, etc...)
 - Adhésion à une centrale d'achat dédiée à l'acquisition de **matériels informatiques reconditionnés**

9

Haute-Garonne Ingénierie

• POINT D'AVANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE DU NUMERIQUE

Monsieur MIJOLE poursuit par un focus sur la Feuille de route du numérique départementale en reprenant les offres de services effectives en la matière ainsi que celles qui seront prochainement proposées par l'agence.

Point d'avancement de la Feuille de route du numérique

Services déjà proposés par HGI-ATD et progressivement sur la fin d'année 2024

- DPO mutualisé
- SIG (Géoclip) -> <https://observatoire.atd31.fr/>
- Cybersécurité : questionnaire de diagnostic, parcours prévention, programme curatif
- Pack d'identité numérique
- Sauvegardes mutualisées

Expérimentations en cours

- Ma culture numérique
- Outils collaboratifs open source

Service déjà proposé par le CD31 et progressivement transféré à HGI-ATD

- Open data/Open agenda

10

Haute-Garonne Ingénierie

Il détaille les **services déjà proposés et ceux qui le seront progressivement sur la fin de l'année 2024** :

- DPO Mutualisé : partenariat entre l'Agence et les collectivités qui ont choisi d'être accompagnées par l'Agence dans la protection de leurs données. Un outil collaboratif sera déployé en fin d'année ;
- SIG (Géoclip) : outil jusqu'ici mis à disposition des agents du département mais ouvert désormais aux adhérents afin de leur permettre d'accéder à des données statistiques sur la Haute-Garonne et les territoires avec notamment des découpages spécifiques sur les communes les EPCI ou encore les PETR ;
- Cybersécurité : expérimentation en cours sur les communes de Fonsorbes, Saubens et Pins-Justaret qui consiste en un audit des infrastructures et du système d'information d'une

collectivité afin de mesurer le niveau de culture générale de la collectivité, son niveau de sécurité mais aussi de définir quel est son degré réel de sécurité.

Les équipes de l'agence se déplacent en collectivité pour proposer des questionnaires, établir des audits et proposer des plans d'actions. La durée de l'accompagnement varie entre 4 et 6 mois.

D'ici la fin de l'année, de nouveaux outils seront mis à disposition des adhérents afin qu'ils puissent réaliser des audits automatiques et sensibiliser les agents au travers de questionnaires et de jeux notamment ;

- Pack d'identité numérique : à la mise à disposition actuelle de sites internet institutionnels pour les collectivités, ajout d'un nom de domaine, exemple : mairie-saubens.fr

Nouveaux objectifs déployés d'ici la fin de l'année :

- revoir et refondre l'esthétique globale des sites internet et proposer un format plus design et plus moderne,
- ajouter une brique « gestion de mails » et mettre ainsi à la disposition des collectivités adhérentes des mails institutionnels qui seront basés sur leur nom de domaine, ceci afin de sécuriser et normaliser la communication auprès des citoyens.

- Sauvegardes mutualisées : action couplée avec la cybersécurité pour permettre aux collectivités de sauvegarder leurs informations et leurs ordinateurs sur une infrastructure déportée et de faciliter la récupération des données en cas de cyber-attaque ou panne d'un ordinateur, par exemple. Ce service sera également proposé d'ici la fin de l'année.

Expérimentations en cours :

- Ma culture numérique : portail internet (**maculturenumerique.atd31.fr**) proposant un ensemble de vidéos, de podcasts, de jeux pour permettre aux agents des collectivités de s'acculturer au numérique, à ses usages et outils (intelligence artificielle, cybersécurité, le numérique responsable...)

Ouvert aujourd'hui aux agents du département, cet outil est en cours d'expérimentation auprès des agents du SICOVAL, partenaire sur ce projet.

- Outils collaboratifs Open source : proposition d'une gamme d'outils collaboratifs avec mise à disposition d'un espace collaboratif de stockage des informations, fichiers et données pour toute la collectivité. Cet espace permettra d'échanger et de partager l'information à travers un outil déporté administré par HGI-ATD.

Cet outil collaboratif pourra aller plus loin qu'une simple gestion électronique documentaire puisque pourront y être également proposés de la visioconférence et un ensemble d'outils qui pourraient servir à tout un chacun.

En cours d'expérimentation au sein de la CCBBVA, cet outil devrait être déployé en début d'année 2025.

Après avoir approuvé le développement des outils Open source, Monsieur LAGORCE soumet une nouvelle piste de travail qui permettrait notamment d'accompagner les collectivités dans l'extraction de données Excel, leur traitement et leur intégration au sein de péri-applications, citant les fichiers MAJIC à titre d'exemple.

Service déjà proposé par le CD31 qui pourrait progressivement être transféré à HGI-ATD :

- Open data/Open agenda : ouverture de ces données de manière publique afin de disposer d'un espace agenda partagé entre les collectivités et le niveau départemental. La compétence pourrait être récupérée par l'agence dans les prochaines semaines.

A titre informatif, Monsieur DURAND ajoute qu'un Open agenda est utilisé au sein du SICOVAL.

➤ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 28 MARS, 5 AVRIL ET 16 MAI 2024

Ceux-ci sont approuvés par l'ensemble des membres présents et représentés.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

• REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024 ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR (DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU 2EME COLLEGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DE M. JACQUES OBERTI)

Mme GUISTI rappelle que l'assemblée générale de HGI-ATD était initialement fixée au 27 juin 2024, et que son ordre du jour avait été voté lors du précédent conseil d'administration du 16 juin 2024. Cependant, en raison de la dissolution de l'Assemblée Nationale et de la charge conséquente incombant aux élus à cette occasion, elle a été reportée au mois de novembre.

Comme indiqué précédemment par M. Frédéric DRINAL, cette **assemblée générale aura lieu le 12 novembre prochain à Diagora-Labège** et sera couplée avec le Forum de l'ingénierie : elle se déroulera le matin et l'après-midi sera consacrée au dit forum.

Madame GUISTI poursuit en indiquant que l'ordre du jour doit être amendé pour y ajouter la désignation d'un nouveau membre en remplacement de Monsieur Jacques OBERTI, lequel siégeait au 2ème collège. En effet, ce dernier ayant démissionné de son mandat de maire suite à son élection en qualité de député de la 10ième circonscription lors des dernières élections législatives (application de la loi sur le cumul des mandats), il ne remplit plus les conditions pour être membre du Conseil d'Administration de HGI-ATD.

Elle précise que l'AMF31 sera sollicitée, comme il est de coutume, pour les désignations des représentants du 2ème collège du conseil d'administration de l'agence.

Report de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024

- Prévus le 27 juin 2024, reportés en raison de la charge liée à l'organisation des élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet pour les maires des communes adhérentes
- Report le 12 novembre 2024
- Modification de l'ordre du jour : ajout d'un point relatif à la désignation d'un nouveau membre au sein du 2ème collège du conseil d'administration en remplacement de M. Jacques OBERTI

14

Hauts-Garonnes Ingénierie

Report de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024

- Nouvel ordre du jour de l'assemblée générale :
 - **Approbation des PV de l'assemblée générale ordinaire** du 14 novembre 2023 et extraordinaire du 28 novembre 2023
 - **Désignation d'un nouveau membre au sein du 2ème collège** du conseil d'administration en remplacement de M. Jacques OBERTI
 - **Rapport d'activité 2023**
 - ✓ bilan statistique d'activité
 - ✓ bilan des missions de chaque service
 - ✓ information sur les partenariats
 - ✓ point sur les effectifs de l'agence
 - **Rapport financier**
 - ✓ compte administratif 2023
 - ✓ BP 2024
 - **Détermination de la politique générale de l'agence**
 - ✓ le suivi des recommandations de la CRC
 - ✓ la participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département
 - ✓ le programme de formation des élus 2025
 - ✓ la relance du club ADS
 - ✓ la participation de l'agence dans les réseaux professionnels

15

Hauts-Garonnes Ingénierie

Monsieur le **PRESIDENT** demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les points présentés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- De prendre acte du report de l'assemblée générale de HGI-ATD 2024 au 12 novembre 2024 ;
- D'approuver la modification de l'ordre du jour afin d'y ajouter la désignation d'un nouveau membre au sein du 2ème collège du conseil d'administration en remplacement de M. Jacques OBERTI.

• **PROJET D'ETABLISSEMENT : METHODOLOGIE A L'ISSUE DE LA CONSULTATION DECLAREE SANS SUITE**

Monsieur DUPRE présente le point d'avancement du projet d'établissement ainsi que la méthodologie proposée à l'issue de la consultation déclarée sans suite.

Le projet d'établissement

- **Publication d'un avis de consultation le 26 février 2024** afin d'exécuter le choix du Conseil d'administration de doter l'agence d'un nouveau projet d'établissement et de confier à un prestataire une mission d'assistance à son élaboration, sous forme de marché adapté
- **12 offres** ont été **déposées** dans les délais
- L'analyse de ces offres a fait apparaître que **toutes les propositions de prix remises par les candidats**, y compris la moins-disante, **se sont révélées supérieures aux crédits budgétaires alloués** (40 000 €, montant égal à l'évaluation de l'enveloppe budgétaire nécessaire, issue du sourcing réalisé) et étaient inacceptables selon les dispositions de l'article L.2152-3 du code de la commande publique.
- Par une décision du 2 juillet **le pouvoir adjudicateur a déclaré cette procédure sans suite**

16

Haute-Garonne Ingénierie

S'interrogeant sur les réponses apportées et les montants annoncés, alors même que les missions étaient pourtant clairement identifiées, Monsieur le **PRESIDENT** sollicite des précisions complémentaires auprès de l'équipe de Direction.

Monsieur DUPRE indique que les sociétés consultées lors du sourcing ont formulé des propositions supérieures aux crédits alloués à cette prestation (établis en fonction du sourcing), les offres reçues étant comprises entre 70 et 90 000 €.

Il ajoute que la méthodologie était ouverte, le souhait de ne pas contraindre les prestataires étant un critère privilégié, offrant donc l'opportunité de présenter des offres plus ou moins onéreuses. Diverses méthodes, toutes de qualité précise-t-il, ont en conséquence été proposées et il a été difficile de les comparer.

Il ajoute que le sourcing n'a pas été aisé, les entreprises « sous le secret des stratégies » ne donnant que peu d'indications précises sur l'état du marché.

Monsieur DUPRE présente les éléments proposés pour le lancement de la nouvelle consultation.

Le projet d'établissement

- Au regard des contraintes budgétaires pesant sur HGI-ATD, **une nouvelle consultation est proposée en réduisant la mission demandée au prestataire à la seule élaboration du projet d'établissement**, les autres missions (diagnostic, rédaction, élaboration d'un programme d'actions et d'un calendrier d'exécution, présentation aux instances délibérantes) étant prises en charge par l'agence directement
- **La mission d'élaboration** qui sera confiée au prestataire **comprend l'animation des groupes de travail composés d'élus et d'agents de HGI-ATD** chargés de réfléchir au contenu du projet d'établissement selon les 4 axes définis (missions, organisation, fonctionnement, communication)
- Compte tenu du travail à mener (révision du cahier des charges, établissement du diagnostic qui servira à la réflexion sur le contenu du projet), **il est prévu de lancer le nouveau marché début 2025**

19

Haute-Garonne Ingénierie

2011.fr

Le projet d'établissement

- Pour mener à bien le diagnostic préalable à ce nouveau marché, **une méthodologie** vous est proposée dans le cadre des délibérations à prendre lors de cette séance du conseil d'administration

20

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur DUPRE détaille les phases définies pour mener la réalisation du diagnostic.

2011.fr

PE : méthodologie pour la réalisation du diagnostic

- **Phase 1 : Large consultation et évaluation par enquête**
 - Organisation d'une consultation et évaluation sur les 4 axes : missions, organisation, fonctionnement, communication
 - Consultation individuelle par diffusion d'un **questionnaire en ligne** à 3 niveaux, (soit environ 250 personnes enquêtées)
 - Un **échantillonnage de 100 adhérents** environ. Les critères pour composer cet échantillonnage qui se doit d'être le plus représentatif, pourraient être :
 - Critère démographique en fonction de plusieurs strates de population pour une représentation équilibrée des petites, moyennes et grandes collectivités
 - Critère géographique pour une représentation des collectivités situées en milieu urbain, péri urbain, rural, de montagne
 - Critère qualitatif en fonction du nombre de saisines et des types de prestations rendues tous services de l'agence confondus
 - L'ensemble des **membres du Conseil d'administration**
 - L'ensemble des **agents de HGI-ATD**
- Calendrier prévisionnel : diffusion du questionnaire à partir de mi-octobre

21

Haute-Garonne Ingénierie

PE : méthodologie pour la réalisation du diagnostic

- **Phase 2 : Approfondissement à partir des résultats de l'enquête**
 - Organisation d'**entretiens individuels avec les élus** sur demande ou le cas échéant afin d'approfondir les réponses au questionnaire
 - Organisation de **réunions participatives** par services et/ou Direction adjointe
 - Calendrier prévisionnel : réunions et entretiens de novembre à décembre
- **Phase 3 : Rédaction et partage du diagnostic**
 - Rédaction d'une **synthèse** par le chef de projet à partir de l'enquête, des entretiens avec les élus et des réunions participatives avec les agents
 - **Présentation du diagnostic** en Conseil d'administration
 - Calendrier prévisionnel : présentation en Conseil d'administration début 2025

22

Haute-Garonne Ingénierie

PE : méthodologie pour la réalisation du diagnostic

- **Constitution d'un comité de pilotage**

Il est proposé que l'élaboration du diagnostic soit pilotée par un **Comité de pilotage**, composé de :

- Deux **Vice-Présidents de HGI-ATD** désignés par le Président de l'agence
- **L'équipe de direction** de l'agence
- Un **chef de projet interne à HGI-ATD** chargé d'animer les étapes du diagnostic auprès des élus et des adhérents
- Des **personnes qualifiées** choisies par le Président de l'agence

23

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur le **PRESIDENT** indique qu'il est important de pouvoir obtenir un maximum de réponses au questionnaire qui sera proposé aux exécutifs des collectivités adhérentes et, à cette fin, demande un engagement fort des Conseillers départementaux. Il leur propose ainsi d'effectuer une relance active auprès des maires de leurs territoires respectifs, par SMS, afin d'inciter ces derniers à compléter le questionnaire mis en ligne.

Madame **LUMEAU-PRECEPTIS** approuve la demande de Monsieur le **PRESIDENT**, soulignant que les Conseillers départementaux constituent des vecteurs de communication à ne pas négliger puisqu'ils sont effectivement en lien avec les maires de leurs cantons. Elle intervient en suivant sur la phase de diagnostic, désormais dévolue en interne. Elle met en avant l'expertise et les capacités acquises par la Direction de HGI-ATD pour mener à bien l'exercice et salue ce dernier choix.

Revenant sur la qualité des offres reçues, Monsieur le **PRESIDENT** rappelle avoir alerté sur la plus-value attendue des prestataires.

Il poursuit en relevant les probables questionnements et réticences à venir des agents quant à la priorisation des missions aujourd'hui réalisées, qualifiant l'exercice de « difficile humainement ».

Monsieur **DUPRE** informe l'auditoire que Monsieur **MARQUIE** est désigné en qualité de chef de projet au sein de l'agence.

En réponse à Monsieur le PRESIDENT sur les candidatures relatives à la composition du Comité de pilotage, Mesdames VEZAT-BARONIA, LUMEAU-PRECEPTIS et Monsieur BERGIA se portent candidats.

Monsieur le PRESIDENT demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la méthodologie présentée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité d'approuver :

- La méthodologie proposée pour la réalisation du diagnostic préalable au lancement d'une nouvelle consultation pour l'élaboration du projet d'établissement de HGI-ATD ;
- Les désignations de Mesdames Maryse VEZAT-BARONIA (Vice-Présidente du Collège des Conseillers départementaux), Aude LUMEAU-PRECEPTIS (membre du Collège des Conseillers départementaux) et Monsieur Jean-Marc BERGIA (Vice-Président du Collège des Maires et Présidents d'EPCI) aux fins de les représenter au sein du Comité de pilotage ci-dessus mentionné.

• PRESENTATION DES REPONSES APORTEES AUX OBSERVATIONS ET PRECONISATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE (ROD N+1)

Comme le prévoit la procédure, Monsieur POULIES présente aux membres du Conseil d'administration les réponses apportées aux observations et préconisations formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Présentation des réponses apportées aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

Selon la procédure, ces actions doivent être présentées au CA et adressées à la CRC au plus tard le 9 octobre 2024 (soit 1 an après la présentation du ROD au CA de HGI-ATD)

▪ Actions mises en œuvre en réponse aux préconisations

Préconisation n°1 → Élaborer le nouveau projet d'établissement, identifiant la stratégie de l'agence, les objectifs retenus et les moyens mis en place pour les remplir

- ✓ Procédure de marché adapté ouverte en février 2024 déclarée sans suite le 2 juillet 2024, compte tenu du montant du marché qui dépassait l'enveloppe budgétaire prévue (40 000 €)
- ✓ Au regard des contraintes budgétaires pesant sur HGI-ATD, redéfinition des besoins et des modalités d'élaboration du projet d'établissement
- ✓ Lancement début 2025 d'une consultation en réduisant la mission demandée au prestataire à la seule élaboration du projet d'établissement, les autres missions (diagnostic, rédaction, élaboration d'un programme d'actions et d'un calendrier d'exécution, présentation aux instances délibérantes) étant prises en charge par l'agence directement
- ✓ La mission d'élaboration comprend l'animation des groupes de travail composés d'élus et d'agents de HGI-ATD chargés de réfléchir au contenu du projet d'établissement selon les 4 axes définis (missions, organisation, fonctionnement, communication)

26

Haute-Garonne Ingénierie

Présentation des réponses apportées aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

Préconisation n°2 → Actualiser les règlements d'intervention de Haute-Garonne Ingénierie – Agence Technique Départementale

- ✓ Un travail a été engagé depuis le mois de janvier 2024 au sein des trois directions adjointes afin de proposer un règlement unique comportant des dispositions communes et des dispositions propres à chaque service au regard de leurs spécificités et des missions accomplies au profit des adhérents
- ✓ Ce document ne peut cependant être soumis pour approbation au conseil d'administration en l'état. En effet, il devra tenir compte de la réflexion qui sera engagée dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement sur les missions, l'organisation et le fonctionnement de HGI-ATD

Préconisation n°3 - Intégrer l'activité de l'agence réalisée pour le compte du département dans les rapports d'activité

- ✓ Cette recommandation a été mise en œuvre dès l'assemblée générale du 14 novembre 2023 qui a suivi le rapport définitif de la CRC en mai 2023
- ✓ Les éléments relatifs aux prestations réalisées par HGI-ATD pour le compte du département figurent dans le rapport d'activité 2022 diffusé aux adhérents après l'assemblée générale
- ✓ Ces mêmes éléments figurent dans le rapport d'activité 2023 diffusé aux adhérents, et ont été présentés au conseil d'administration du 16 mai 2024

27

Haute-Garonne Ingénierie

Présentation des réponses apportées aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

Préconisation n°4 - Mettre en place une procédure d'évaluation régulière de l'ensemble de l'activité de Haute-Garonne Ingénierie

- ✓ A ce jour aucune procédure d'évaluation régulière des activités n'a été mise en place (à l'exception de celle qui existe déjà pour la formation des élus), dans la mesure où ce point fait partie de la réflexion qui doit être engagée dans le cadre du projet d'établissement
- ✓ En effet, l'article 5.1 du CCP relatif aux missions prévoit expressément que le projet d'établissement doit contenir une partie consacrée à l'évaluation des prestations par les adhérents
- ✓ Bien que la première consultation ait été déclarée sans suite (cf. point 1 ci-dessus), l'évaluation sera réalisée lors du diagnostic élaboré en interne

Préconisation n°5 - Respecter le cadre de la convention de mise à disposition de personnel avec le département, dans un souci de transparence et de lisibilité sur les moyens humains mis à la disposition de l'agence

- ✓ Afin de respecter cette recommandation il a été décidé d'établir un tableau de suivi pour l'ensemble des agents exerçant à HGI-ATD, quel que soit leur statut (titulaires, contractuels, stagiaires, etc.) en lien avec les services RH du département et de le porter régulièrement à la connaissance du Conseil d'administration, notamment lors du vote du budget ou des avenants modificatifs de la convention de mise à disposition

28

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur POULIES indique qu'une réflexion va être engagée afin de mettre en place une évaluation régulière de l'activité de l'agence. Plusieurs pistes sont annoncées : consultation régulière à l'appui de chaque conseil donné et questionnaire de satisfaction notamment.

Monsieur le PRESIDENT relève qu'une réponse en ligne favoriserait un flux continu d'évaluation de ladite satisfaction, donnant des tendances « au fil de l'eau ». Il souhaite savoir si une réflexion est envisagée sur la dématérialisation des réponses aux sollicitations des adhérents.

Monsieur POULIES explique que les premiers éléments de réponses sont adressés par mail aux adhérents, préalablement à l'envoi du courrier de réponse officiel. Il lui semble possible, à ce stade-là, de faire suivre une demande d'évaluation (satisfait / pas satisfait / observations), de manière à obtenir un premier retour.

Monsieur le PRESIDENT propose qu'une question concernant l'envoi des réponses de manière dématérialisée soit intégrée dans le questionnaire, plébiscitant l'utilisation de ce format de diffusion puis ajoutant qu'une saisine dématérialisée peut, en réponse, être traitée de la même manière.

Il demande qu'un formalisme pour l'utilisation de la signature électronique lui soit proposé rapidement, évoquant les avantages induits non seulement au niveau des coûts mais plus précisément sur les délais de réponse en faveur des adhérents.

Relevant la réactivité que conférerait cette solution, Monsieur POULIES corrobore la proposition de Monsieur le PRESIDENT, des solutions pouvant très rapidement être formulées par les services de l'Agence.

Revenant sur la procédure d'évaluation de l'ensemble de l'activité, Madame POUMIROL approuve une évaluation en continu et permanente.

Présentation des réponses apportées aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

Préconisation n°6 - Mettre un terme aux situations irrégulières de mises à disposition de fait des agents départementaux concernés (contractuels, détachés sur emploi fonctionnel ou d'une autre fonction publique, stagiaires)

- ✓ La piste de la « mise à disposition de services », reposant sur l'article L.5111-1-1 du CGCT est en cours d'analyse entre HGI-ATD et les services juridique et RH du conseil départemental (réunions de travail les 16 juillet et 8 août)
- ✓ Pour rappel, il s'agirait qu'un service du département composé de contractuels et/ou titulaires soit mis à disposition de l'agence pour l'exercice de ses missions auprès de ses adhérents

Préconisation n°7 - Respecter le principe de sincérité budgétaire défini par l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales lors de l'adoption des budgets par l'assemblée délibérante

- ✓ La situation budgétaire de l'agence revient progressivement à la normale avec une réduction des excédents de fonctionnement et d'investissement
- ✓ Ce redressement résulte principalement des éléments suivants : l'absence de demande de subvention au conseil départemental pour la mise en œuvre de projets ou l'exercice de missions (Délégué à la protection des données mutualisé en 2020 et autonomie de l'infrastructure informatique en 2022 par exemple) et une meilleure exécution budgétaire en fonctionnement et investissement pour l'exercice 2023
- ✓ Le compte administratif 2023 présente un résultat négatif sur les deux sections qui nous oblige à puiser dans nos excédents. C'est une situation qui devrait perdurer, puisque les charges fixes sont supérieures aux recettes propres. Aussi, en l'absence de recettes nouvelles, l'agence devra continuer à puiser dans ses excédents pour équilibrer son budget. A priori, les excédents devraient totalement disparaître et il pourrait subvenir une difficulté pour présenter un budget prévisionnel 2025 en équilibre, notamment sur la section de fonctionnement

29

Haute-Garonne Ingénierie

Pour répondre à la recommandation n°6 et mettre un terme à la situation relevée, Monsieur POULIES annonce qu'un travail est engagé sur la piste de la « mise à disposition de services », précisant que des contacts sont pris avec plusieurs agences dont Hérault-Ingénierie et Aveyron-Ingénierie.

Présentation des réponses apportées aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

▪ Actions mises en œuvre en réponse aux observations

Sur l'autonomie de l'agence

- ✓ Afin de répondre aux observations de la chambre relatives à « la satellisation de l'agence par le département » et à l'invitation faite à celui-ci « d'assumer le statut d'établissement public choisi pour HGI-ATD 31 et de garantir les conditions favorisant son autonomie », l'agence a modifié ses statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2023
- ✓ Cette modification a eu pour objectif d'améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'agence et ainsi de mieux garantir son autonomie vis-à-vis du département

Sur la gestion du personnel

- ✓ A propos du non-respect de la procédure de nomination de l'ancienne directrice de l'agence prévue par le statuts, HGI-ATD a manifesté sa volonté de respecter cette procédure pour la nomination du nouveau directeur-trice, avec notamment la nécessité de recueillir l'avis du conseil d'administration avant nomination
- ✓ En ce qui concerne l'inadéquation entre le grade et l'emploi pour les 3 postes d'assistantes de direction (les 3 assistantes relèvent de cadre d'emplois différents pour l'exercice de missions identiques : 2 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie C), la situation a légèrement évolué. Agentes de catégorie A : fin de mise à disposition pour l'une, et étude de la situation de la seconde agente lors d'une prochaine réorganisation des missions de son pôle (échéance fin 2024). La situation de l'agente de catégorie C, assistante du directeur-trice, sera examinée après la nomination du nouveau directeur-trice

30

Haute-Garonne Ingénierie

Présentation des réponses apportées aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

- ✓ Sur l'approche prévisionnelle des effectifs, une rationalisation des effectifs est d'ores et déjà intervenue avec un nouvel organigramme des services adopté en CT le 15 novembre 2022, comportant la suppression de deux directions adjointes avec une répartition des services sur les trois autres directions adjointes à l'exception d'un service et de deux pôles rattachés directement au directeur de l'établissement. En outre, la fonction de directeur délégué a été supprimée. Enfin, dans le cadre d'une « prospective RH 2025-2028 », dès la préparation budgétaire 2025, l'agence a ouvert une réflexion selon le cadre fixé par le conseil départemental, afin d'optimiser et adapter les effectifs à ses besoins de la collectivité

Sur la gestion financière

- ✓ Le travail sur le coût des missions, et sur leur accessibilité sans limite pour chaque adhérent n'a pas encore été engagé, il devrait l'être dans le cadre de la formalisation du projet d'établissement.
- ✓ En ce qui concerne l'activité de formation des élus, sans avoir mis en place une comptabilité analytique, l'agence dispose du coût réel de cette mission, établi par la déclaration du bilan annuel auprès de la DREETS. A ce jour, la révision des tarifs de la formation des élus n'a pas été inscrite à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration

31

Haute-Garonne Ingénierie

Présentation des réponses apportées aux observations et préconisations de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (ROD N+1)

Sur la Maison des Territoires

- ✓ La chambre constate que la finalité de la Maison des Territoires n'est pas atteinte : elle « n'est pas pour le moment un véritable lieu d'accueil et de rencontre des élus locaux, rôle qui lui avait été assigné »
- ✓ Sa fermeture a été annoncée par le Président au cours du conseil d'administration du 16 mai 2024
- ✓ La direction du patrimoine du conseil départemental recherche actuellement un repreneur

32

Haute-Garonne Ingénierie

A l'issue de l'exposé, Monsieur le PRESIDENT indique que le projet d'établissement va amener l'agence à réfléchir sur des vrais choix. Il déclare ainsi : « Bien que l'utilité et la priorité des réponses aux usagers restent légitimes, il est nécessaire de s'interroger

philosophiquement, de hiérarchiser les enjeux à rester positionner sur telle ou telle mission avec tout ce que cela comporte en matière de remobilisation d'équipes sur d'autres missions. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- De prendre acte du report de la présentation des actions entreprises un an après la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de HGI-ATD, depuis 2016 jusqu'à la période la plus récente.

• **ADHESION A UNE CENTRALE D'ACHAT SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS DENOMMEE « CANUT »**

Madame GUISTI détaille ce point.

Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

- La mutualisation des achats constitue un levier important d'économies, d'efficacité et de sécurité de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats
- Proposition d'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) créée en 2023 à destination des collectivités territoriales (sous statut associatif loi 1901). L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé
- La CANUT propose des conditions avantageuses pour le changement notamment de notre infrastructure téléphonique et les abonnements associés, ainsi que pour acquérir du matériel informatique performant de manière régulière (ordinateurs portables, écrans, etc...)

35

Haute-Garonne Ingénierie

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) ;
- De prendre acte, qu'en application de l'article 10.1 des statuts de la CANUT, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT ;
- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT). Un compte-rendu relatif à la souscription des marchés conclus sera présenté régulièrement au conseil d'administration.

➤ **FINANCES/MARCHES PUBLICS**

• **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Ce document budgétaire et son annexe sont détaillés par Madame GUISTI.

Décision Modificative N°1

- L'exécution du budget 2024 nécessite d'effectuer des **ajustements de crédits** entre chapitres et articles afin de faire face à certaines dépenses ou recettes nouvelles ou réajustées
- Ces réajustements sont principalement liés à la **nouvelle règle d'amortissement contenue dans la M57** : il y a lieu d'ajuster les opérations d'ordre relatives aux amortissements qui sont désormais gérés au prorata temporis
- Cette décision modificative engendre une modification des **dépenses de fonctionnement de +13 414,22€**
- Les changements opérés en **section de fonctionnement** conduisent à une nouvelle répartition entre dépenses réelles et dépenses d'ordre **sans impacter le volume global des prévisions du budget 2024** qui représente une somme de **658 183,00€**

39

Haute-Garonne Ingénierie

Décision Modificative N°1

- Le montant des **recettes d'investissement** pour ordre doit être rectifié du fait de l'amortissement au prorata temporis, à hauteur de **+13 414,22€**
- Les **dépenses prévisionnelles d'investissement** restent inchangées à 270 197,00 € par rapport au budget voté pour 2024
- Dans ces conditions, le budget 2024 de l'Agence présente désormais un **suréquilibre de 13 414,22€** en section d'investissement

Les dispositions de l'article L1612-7 du CGCT mentionnent, sous certaines conditions, la possibilité d'un suréquilibre lorsque la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements

40

Haute-Garonne Ingénierie

Décision Modificative N°1

Pour rappel, les montants du BP 2024 :

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	658 183,00 €	658 183,00 €
Section d'investissement	270 197,00 €	270 197,00 €
TOTAL DU BUDGET	928 380,00 €	928 380,00 €

La synthèse de la décision modificative du budget 2024 se présente comme suit :

DM1-2024	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	658 183,00 €	658 183,00 €
Section d'investissement	270 197,00 €	283 611,22 €
TOTAUX	928 380,00 €	941 794,22 €

41

Haute-Garonne Ingénierie

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 au budget 2024, présentée par chapitre, telle que proposée ci-dessus, dont le détail figure en annexe.

• **AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Madame GUISTI présente ce deuxième dossier d'ordre budgétaire.

- L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- Ce même article prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente
- En conséquence, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2025 il convient de délibérer pour :
 - Autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
 - Prendre acte que l'ordonnateur peut mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente

44

Haute-Garonne Ingénierie

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT, en application de l'article L. 1612-1 du CGCT, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Prennent acte que l'ordonnateur peut mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2023.

• **ANNULATION DE TITRES DE RECETTES EN FAVEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DE VILLEMUR/TARN SUITE A UNE DISSOLUTION (SIAHBVVT)**

Madame GUISTI indique qu'il convient de procéder à une annulation de titres suite à la dissolution du SIAHBVVT au 31/12/2022.

Annulation de titres de recettes en faveur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de Villemur/Tarn suite à une dissolution

- L'agence n'a pas été informée de la dissolution du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des Bassins Versants de VILLEMUR SUR TARN au 31 décembre 2022, et a donc adressé les titres correspondant au montant de l'adhésion pour 2023 et 2024
- Proposition d'une annulation des sommes facturées en 2023 et 2024 représentant un montant total de 128,00 €

45

Haute-Garonne Ingénierie

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le **PRESIDENT** à :

- Procéder à l'annulation des titres émis relatifs aux cotisations facturées en 2023 et 2024 représentant un montant total de 128,00 € au nom du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des Bassins Versants de **VILLEMUR SUR TARN**, suite à sa dissolution au 31 décembre 2022 ;
- Accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour le traitement de ce dossier.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Avant de clôturer ce conseil d'administration, Monsieur le **PRESIDENT** demande aux membres s'ils ont des questions ou observations à formuler.

En l'absence de questions et d'observations, il lève la séance à 12h30.

Fait à Toulouse, le **03 DEC. 2024**



Sébastien VINCINI
Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD
Séance du 19 septembre 2024

Présentation de la décision modificative n°1 (DM1) au budget 2024
Annexe : tableau détaillé des modifications de crédits

FONCTIONNEMENT :

Section de fonctionnement DEPENSES	Rappel sommes votées BP 2024	Modifications Proposée DM1-2024	Montant total des crédits BP+DM 2024
Dépenses réelles de fonctionnement			
Chapitre 011- Charges à caractère général : total des mouvements	557 134,00 €	- 11 954,35 €	545 179,65 €
Services extérieurs			
Location mobilières, logiciels et divers (article 61358)	78 800,00 €	- 9 933,00 €	68 867,00 €
Maintenance de logiciels (article 6156)	46 200,00 €	- 1 500,00 €	44 700,00 €
Prime d'assurances (article 616)	14 900,00 €	+ 374,65 €	15 274,65 €
Documentation, frais de colloques, séminaires ou formation (article 618)	133 146,00€	+ 989,00 €	134 135,00 €
Autres services extérieurs			
Autres honoraires et conseils (article 62268)	153 200,00 €	+ 1 315,00	152 665,00 €
Publicités, Publications et relations publiques (623)	47 908,00 €	- 2 800,00 €	45 108,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés (article 63)	800,00 €	- 200,00 €	600,00 €
Chapitre 12- Charges de personnels et frais assimilés : total des mouvements	9 600,00 €	- 200,00 €	9 400,00 €
Autres personnels extérieurs			
Autres personnels extérieurs (stagiaires) (article 6118)	5 500,00 €	- 4 891,00 €	609,00 €
Charges de personnel			
Rémunération : personnels non titulaires (stagiaires - article 6413)	0,00 €	+ 4 891,00 €	4 891,00 €
Pharmacie – médecine du travail (article 6475)	300,00 €	- 200,00 €	100,00 €
Autres Chapitres			
Chapitre 65- Autres Charges de gestion courante : total des mouvements	400,00 €	- 76,39 €	323,61 €
Chapitre 67- Charges spécifiques : total des mouvements	1 942,85 €	- 1 183,48 €	759,37 €

Opération de dépenses d'ordre en fonctionnement			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre : dotations aux amortissements (article 6811)	89 106,15 €	+ 13 414,22 €	102 520,37 €

-- :--

INVESTISSEMENT :

Section d'investissement RECETTES	Rappel sommes votées BP 2024	Modifications Proposée DM1-2024	Montant total des crédits BP+DM 2024
040 - Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	89 106,15 €	+ 13 414,22 €	102 520,37 €

-- :--